

VILLE DE NEW YORK (CITY OF NEW YORK)
BUREAU DE LA GESTION ET DU BUDGET (OFFICE OF MANAGEMENT AND BUDGET)
(NYC OMB)
SUBVENTIONS GLOBALES POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET LA
REPRISE SUR SINISTRE (CDBG-DR)
AVIS D'INTENTION DE DEMANDE DE DÉBLOCAGE DE FONDS (NOI RROF)

DEMANDE DE DÉBLOCAGE DE FONDS

Le ou aux alentours du Septembre 28, 2026, la ville de New York (« la ville ») soumettra, au ministère américain du Logement et du Développement urbain (U.S. Department of Housing and Urban Development), une demande pour le déblocage de fonds de subventions globales pour le développement communautaire et la reprise sur sinistre (CDBG-DR) autorisés en vertu de la loi du 29 janvier 2013 sur les crédits pour les secours en cas de catastrophe (Loi publique 113-2), pour entreprendre un projet connu sous le nom de projet d'exposition du South Street Seaport Museum (South Street Seaport Museum Exhibition Project). La ville propose d'accorder environ 51 000 \$ de fonds CDBG-DR pour un projet d'un montant total d'environ 147 600 \$, afin de soutenir la création d'une exposition consacrée à des ressources culturelles et archéologiques.

Le projet proposé a pour but de créer, au South Street Seaport Museum, situé au 213 Water Street, New York, NY 10038, une exposition présentant des ressources culturelles découvertes lors d'un suivi archéologique effectué au Corlears Hook Park, situé à l'est du musée, au 397 FDR Drive, New York, NY 10002. Les activités proposées comprendraient la conception et la mise en œuvre de l'exposition au quatrième étage du bâtiment historique A.A. Thomson & Co. Les activités spécifiques comprendraient notamment, sans s'y limiter : la fabrication de vitrines, l'installation de l'éclairage et des œuvres d'art, la préparation de la galerie (peinture et installation de cloisons temporaires), le marketing numérique, l'impression et la publication des documents, le temps de travail du personnel et l'achat de matériaux. Tous les travaux de rénovation seraient temporaires et limités à l'intérieur de la structure.

EXCLUSION CATÉGORIQUE SOUMISE À L'ARTICLE 58.35

Conformément à la partie 58.35 du titre 24 du CFR relative aux procédures d'examen environnemental du HUD pour les activités financées par le HUD, la mise en œuvre du projet d'exposition du South Street Seaport Museum sur le site mentionné ci-dessus a été jugée catégoriquement exclue des exigences d'évaluation environnementale prévues par la loi nationale sur la politique environnementale. Le projet proposé consiste en des travaux de réhabilitation et/ou d'amélioration de structures non résidentielles, conformément à la section 24 CFR 58.35(a)(3)(iii). Le dossier d'examen environnemental (Environmental Review Record) (ERR) contient des informations complémentaires sur le projet. L'ERR est disponible pour examen sur www.nyc.gov/site/cdbgdrr/hurricane-sandy/sandy-environmental-records.page

L'ERR sera mis à la disposition du public pour examen, sur demande, soit par voie électronique, par service postal américain ou en personne. Veuillez soumettre votre demande au NYC OMB par courrier ou en personne au 255 Greenwich Street, 8th Floor, New York, NY 10007, à l'attention de : Juliet Jacobs, responsable de l'unité environnementale ou par courriel à CDBGComments@omb.nyc.gov. Les bureaux du NYC OMB sont ouverts en semaine, de 9 h 30 à 17 h 30.

COMMENTAIRES PUBLICS

Tout individu, groupe ou agence peut soumettre des commentaires sur l'ERR du NYC OMB par courrier, en personne ou par courriel à l'adresse électronique ci-dessus. Les commentaires peuvent être transmis par téléphone au (212) 788-1653. Tous les commentaires reçus avant le Septembre 25 2026 seront pris en compte par le NYC OMB avant d'autoriser la soumission d'une demande de déblocage de fonds. Les commentaires doivent préciser la partie de l'avis à laquelle ils se rapportent.

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Le NYC OMB certifie au HUD que la ville et Julie Freeman, en sa qualité de responsable de la certification, consentent à accepter la juridiction des tribunaux fédéraux si une action est intentée pour faire respecter les responsabilités liées au processus d'évaluation environnementale et que ces responsabilités ont été respectées. L'approbation de la certification par le HUD répond à ses responsabilités en vertu de la NEPA et des lois et autorités connexes et permet à la ville d'utiliser les fonds du programme CDBG-DR.

OPPOSITIONS AU DÉBLOCAGE DE FONDS

Le HUD acceptera les oppositions à son déblocage de fonds et à la certification du NYC OMB pendant une période de quinze jours suivant la réception effective de la demande uniquement si elles sont fondées sur l'une des raisons suivantes : (a) la certification n'a pas été exécutée par le responsable de la certification du NYC OMB, (b) le NYC OMB a omis une étape ou n'a pas pris de décision ou de constatation requise par la réglementation du HUD au 24 CFR partie 58, (c) le bénéficiaire de la subvention ou d'autres participants au projet a/ont engagé des fonds ou encouru des coûts non autorisés par le 24 CFR partie 58 avant l'approbation d'un déblocage de fonds par le HUD, ou (d) une autre agence fédérale agissant conformément au 40 CFR partie 1504 a soumis une constatation écrite selon laquelle le projet n'est pas satisfaisant du point de vue de la qualité environnementale. Les oppositions doivent être préparées et soumises conformément aux procédures requises (24 CFR partie 58, Sec. 58.76) et doivent être adressées à CPDRROFNYC@hud.gov. Les opposants potentiels doivent contacter le HUD pour vérifier la date du dernier jour de la période d'opposition.

Ville de New York Zohran Kwame Mamdani, Maire
Sherif Soliman, Directeur de la gestion et du budget

Date : Septembre 18 2026